

Médiation et équipements multimédias de la forteresse royale de Chinon.

MARIE-EVE SCHEFFER, RESPONSABLE DE LA FORTERESSE ROYALE DE CHINON



Fig. 1: La forteresse royale de Chinon

La forteresse royale de Chinon (**fig. 1**), propriété du département d'Indre-et-Loire, a fait l'objet d'un vaste programme de restructuration depuis le début des années 2000 : fouilles archéologiques, restauration, construction d'un bâtiment d'accueil, renouvellement scénographique, etc. Un parcours de visite, agrémenté de nombreux dispositifs multimédias, est proposé aux visiteurs depuis 2010. Un livre-guide accompagne le visiteur tout au long de sa visite, dans lequel se trouve une puce RFID . Elle permet de déclencher l'ensemble des dispositifs multimédias du site, dans l'une des quatre langues proposées (français, anglais, espagnol, allemand) : bancs parlant et bornes sonores, dispositifs d'immersion (projections de films), bornes multimédia (**fig. 2**), borne 3D, reconstitutions 3D (**fig. 3**).



Fig 2 : Borne multimédia en extérieur.

MÉDIATION CULTURELLE ET PRATIQUES CURATORIALES
TOURS, UNIVERSITÉ FRANÇOIS-RABELAIS, MUSÉE DES BEAUX-ARTS, 13 ET 14 OCTOBRE 2015
MASTER HISTOIRE DE L'ART – OPTION 1



Fig. 3 : Reconstitution 3D des logis royaux.

Ces technologies interactives sont utilisées au profit d'une meilleure appréhension de l'histoire du site. Dans les logis royaux (château du Milieu), huit salles ont été aménagées avec une scénographie originale et dynamique.

Les quatre premières salles, dédiées aux personnages clés de l'histoire de la forteresse, sont destinées à plonger le visiteur au coeur de l'action. Elles présentent un parcours-spectacle inédit, qui met en scène Foulques IV, Henri II Plantagenêt, Philippe Auguste et Jeanne d'Arc.

Quatre autres espaces permettent d'approfondir les connaissances des visiteurs. Deux premières salles de collections sont consacrées à l'épopée et au mythe de Jeanne d'Arc. Les deux suivantes proposent une interprétation du site et de l'histoire de la forteresse, sous forme de bornes multimédias, de collections archéologiques et iconographiques.

Depuis 2014, la forteresse royale de Chinon propose à tous ses visiteurs (jeune public, personnes en situation de handicap et adultes), un nouvel outil de visite sur iPad. Si les tablettes tactiles font peu à peu leur entrée dans les sites de visite, celle-ci, unique en son genre, s'adresse à la fois au grand public (adulte et enfants) et au public handicapé dans toute sa diversité (**fig.4**).



Fig. 4 : Les neuf options de la tablette tactile.

MÉDIATION CULTURELLE ET PRATIQUES CURATORIALES
TOURS, UNIVERSITÉ FRANÇOIS-RABELAIS, MUSÉE DES BEAUX-ARTS, 13 ET 14 OCTOBRE 2015
MASTER HISTOIRE DE L'ART – OPTION 1

L'accès à la culture fait partie des droits fondamentaux de chaque citoyen¹. Or, pour une personne en situation de handicap, la visite d'un monument ou d'un musée est encore émaillée de contraintes considérables.

Élaborés en partenariat avec leurs futurs utilisateurs, les parcours proposés par l'iPad offrent la possibilité de découvrir la forteresse grâce à des adaptations de contenu. Ceux-ci répondent aux attentes de chacun et permettent de vivre une véritable expérience touristique et culturelle complète.

Quatre parcours de visite sont proposés, selon la nature du handicap : visite avec traduction des textes en langue des signes française ; parcours sélectif et adaptation des textes en audio-description ; visite immersive avec vidéos attractives et commentaires des lieux et salles inaccessibles ; visite ludique et didactique adaptée au handicap mental.

Cette visite a remporté le premier prix des victoires de l'accessibilité de l'URAPEI (Union régionale des associations de parents, de personnes handicapées mentales et de leurs amis) en décembre 2014. Ces victoires récompensent les projets menés par des personnes handicapées en collaboration avec des partenaires extérieurs.

L'application *Guide de visite multimédia de la Forteresse de Chinon* est téléchargeable gratuitement sur Apple Store et Androïds.

¹ Décret du 19 décembre 2005 relatif à la loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté ds personnes handicapées (loi du 11 février 2005).